

Les élections pour les prud'hommes.

Voici le texte du programme imposé aux candidats du parti révolutionnaire ouvrier :

Article 1. — Les prud'hommes ont pour objet de concilier les intérêts des deux classes, de faire respecter les lois et de veiller à ce que le travail ne soit pas interrompu par des grèves ou des lock-outs.

Article 2. — Tout prud'homme cherchera à faire concilier les deux classes, à faire respecter les lois et à veiller à ce que le travail ne soit pas interrompu par des grèves ou des lock-outs.

Article 3. — Les prud'hommes ont pour objet de concilier les intérêts des deux classes, de faire respecter les lois et de veiller à ce que le travail ne soit pas interrompu par des grèves ou des lock-outs.

de la part des professeurs des écoles de musique,

qui se trouvent dans le même cas.

M. Dupont-Chopart. — Pourquoi ne pas renvoyer à la Commission compétente ?

La proposition est renvoyée à l'examen des Commissions réunies des Finances et des Beaux-Arts.

UNION A GAZ

Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 12,155 fr. pour l'établissement de nouvelles canalisations de gaz et modifications à faire à diverses parties des canalisations actuelles.

HÔTEL-DE-VILLE

Un crédit supplémentaire est également ouvert pour couvrir les frais d'installation de cabinets inodores à l'Hôtel-de-Ville, dont le procès-verbal de réception est homologué.

La Société Industrielle du Nord, continuant la série de ses conférences populaires,

organise pour dimanche 11 mars, à 3 heures, une nouvelle réunion.

M. G. Laurent, directeur général des vastes établissements Kuhlmann, fera une causerie populaire sur la grande industrie chimique (les acides minéraux : fabrication, emploi, précautions à prendre dans les manipulations).

La conférence sera accompagnée de nombreuses expériences et projections à la lumière oxydrique.

Le titre du journal radical « Le Nord ».

— Un de nos confrères publie, ce matin, la nouvelle suivante :

« Hier est venue, devant le tribunal de commerce de Lille, l'affaire d'annulation de titre, commise par le Nord, au préjudice du Nord Hebdomadaire, journal conservateur.

« Ce dernier revendiquait comme sa propriété le titre le Nord. Le tribunal a adopté cette conclusion et a condamné le journal radical à changer son titre et à payer 25 francs par jour de retard dans ce changement. »

Tribunal correctionnel de Lille

Prononcés par M. Hissin

Audience du vendredi 9 mars 1888

Funestes effets de l'ivrognerie. — Aimé Bracval aime la bonne bière. Il n'a qu'un défaut, c'est de plus forte que quand il est devant une chopine, c'est de se laisser aller à se réveiller le lendemain. Mais il est allé-malade d'une tumeur et de non-accidents. Mais il n'a tant et si bien qu'il ne peut acquiescer toutes ses consommations. Le cabaretier furieux le mit à la porte. Aimé s'emporta et prit son fusil pour le frapper. La police intervint. Aimé Bracval est condamné à un mois d'emprisonnement et à une amende de vingt-et-un francs.

MATHIEU CARRE.

Les Prévôts de l'Anvers.

La recette de la 127e section s'est élevée pour le mois de mars à 355 fr.

Constat de mois il s'est fait 25 nouvelles affiliations, ce qui porte le nombre des sociétaires de la section de Roubaix, à 520.

Le chiffre total des sociétaires des 322 sections réunies (dont 20 nouvelles depuis le 1er février) s'élevait au 29 février 1888 à 56,602, avec une enseigne totale de 1,468,117 fr. 12.

Un commencement d'incendie s'est produit, vendredi soir, vers sept heures, dans une chambre de la maison occupée par M. Félix Poissonnier, et sise à l'angle des rues de la Chaussée et des Anvers.

Le feu s'est communiqué, par le poêle, à des états d'habitation accolés à une pièce fixée à la muraille.

Les dégâts peuvent être évalués approximativement à 250 francs.

Une ouvrière blessée. — Une soigneuse du péageur Lethiers frères, de Tourcoing, a eu, vendredi soir, le bras gauche engagé dans un engrenage de son métier à tisser. Elle a été blessée à l'admission de son bras, et elle devra prendre un repos de sept à dix semaines : elle a l'avant bras fracturé.

L'ouvrière blessée s'appelle Elisabeth Debouzeur ; elle est âgée de vingt-deux ans et habitue rue de Solferino.

Renouvellement des marchés de fournitures de charbons.

Les Compagnies de Lens et de Courrières avaient traité l'année dernière et consentent à une hausse de 50 c. à la tonne. Ce prix paraissant avantageux, le Maire propose d'approuver les commissions pour la fourniture par les mêmes Compagnies pendant deux ans.

M. Sasselaigne demande à Courrières donne un rendement aussi bon que celui donné par Lens.

M. Dron demande le renvoi à la commission du 22.

M. le Maire. — C'est la commission du gaz qui propose : on peut faire un supplément d'informations.

M. Honoré-Dumortier approuve cette dernière motion et le renvoi à la commission spéciale est décidé.

MISSION DE TERRAINS A LA VOIE PUBLIQUE

Le Conseil homologue les procès-verbaux de cessions de différents parcelles de terrain pour rectification d'alignement et dépenses le Maire des formalités de la purge légale.

CREDITS SUPPLEMENTAIRES

M. le Maire donne la nomenclature des chapitres du budget pour lesquels les prévisions budgétaires de 1887 ont été insuffisantes et le Conseil vote, aux chapitres additionnels de 1887, les crédits nécessaires pour la régularisation de ces dépenses.

REPARTIEMENTS

La formation de la liste des répartiteurs à soumettre à la préfecture est renvoyée à la séance prochaine.

Tir aux pigeons.

Hier après-midi, la Société régionale de Lille a donné son deuxième tir aux pigeons au Stand de la rue Roland. Malgré les mauvais temps les rigoureux défilés, nombreux et le champ bien fourni, les résultats du tir : le champion de l'année, M. Charles Fontaine, de Marquès. — Concours en 10 pigeons : M. M. Advielle, de Danville, 9 sur 10. M. M. Nison, de Roubaix, 8 sur 10. — 20 pigeons en 10 minutes : M. M. Advielle et Nison. — Poulx au tir : M. M. Scherer, de Scherbourg, 10 sur 10. — Poulx en 10 minutes : M. M. Scherer, de Scherbourg. — Poulx en 10 minutes : M. M. Scherer, de Scherbourg. — Poulx en 10 minutes : M. M. Scherer, de Scherbourg.

Lundi 10 mars, à 2 heures, la Société régionale de tir aux pigeons de Lille donnera son troisième tir de la saison.

Un crime à Fives. — Un infanticide a été découvert vendredi matin à Fives.

A onze heures et demie, des ouvriers travaillant pour le compte de la Villa d'été, ont fait un dépôt de bois dans un terrain clos situé rue de Rivoli, entre l'école de filles (groupe Parent) et les maisons d'habitation.

En passant la porte de la clôture, ils ont trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, venu à terme, viable et dont le séjour en cet endroit se remontait pas à plus de vingt-quatre heures.

Cet enfant était parfaitement constitué. On n'a remarqué sur lui aucune trace de violence, si ce n'est quelques contusions occasionnées par sa chute sur le sol. Il a été retiré par-dessous la clôture qui a une hauteur de trois mètres environ.

Le crime a dû être commis aussitôt après la naissance du pauvre petit. Celui-ci, en effet, n'a été l'objet d'aucun soin ; on n'a même pas pris la précaution de le couvrir.

M. Perlet, commissaire du 2e arrondissement, a été immédiatement prévenu de cette lugubre découverte. Il s'est empressé d'en aviser M. le procureur de la République et de commencer une enquête pour découvrir le criminel auteur de cet infanticide.

Le petit cadavre a été soumis à l'examen de M. le docteur Gastiaux, médecin-légiste.

Un crime à Fives.

Un infanticide a été découvert vendredi matin à Fives.

A onze heures et demie, des ouvriers travaillant pour le compte de la Villa d'été, ont fait un dépôt de bois dans un terrain clos situé rue de Rivoli, entre l'école de filles (groupe Parent) et les maisons d'habitation.

En passant la porte de la clôture, ils ont trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, venu à terme, viable et dont le séjour en cet endroit se remontait pas à plus de vingt-quatre heures.

Cet enfant était parfaitement constitué. On n'a remarqué sur lui aucune trace de violence, si ce n'est quelques contusions occasionnées par sa chute sur le sol. Il a été retiré par-dessous la clôture qui a une hauteur de trois mètres environ.

Le crime a dû être commis aussitôt après la naissance du pauvre petit. Celui-ci, en effet, n'a été l'objet d'aucun soin ; on n'a même pas pris la précaution de le couvrir.

M. Perlet, commissaire du 2e arrondissement, a été immédiatement prévenu de cette lugubre découverte. Il s'est empressé d'en aviser M. le procureur de la République et de commencer une enquête pour découvrir le criminel auteur de cet infanticide.

Le petit cadavre a été soumis à l'examen de M. le docteur Gastiaux, médecin-légiste.

Le crime à Fives.

Un infanticide a été découvert vendredi matin à Fives.

A onze heures et demie, des ouvriers travaillant pour le compte de la Villa d'été, ont fait un dépôt de bois dans un terrain clos situé rue de Rivoli, entre l'école de filles (groupe Parent) et les maisons d'habitation.

En passant la porte de la clôture, ils ont trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, venu à terme, viable et dont le séjour en cet endroit se remontait pas à plus de vingt-quatre heures.

Cet enfant était parfaitement constitué. On n'a remarqué sur lui aucune trace de violence, si ce n'est quelques contusions occasionnées par sa chute sur le sol. Il a été retiré par-dessous la clôture qui a une hauteur de trois mètres environ.

Le crime a dû être commis aussitôt après la naissance du pauvre petit. Celui-ci, en effet, n'a été l'objet d'aucun soin ; on n'a même pas pris la précaution de le couvrir.

M. Perlet, commissaire du 2e arrondissement, a été immédiatement prévenu de cette lugubre découverte. Il s'est empressé d'en aviser M. le procureur de la République et de commencer une enquête pour découvrir le criminel auteur de cet infanticide.

Le petit cadavre a été soumis à l'examen de M. le docteur Gastiaux, médecin-légiste.

Un crime à Fives.

Un infanticide a été découvert vendredi matin à Fives.

A onze heures et demie, des ouvriers travaillant pour le compte de la Villa d'été, ont fait un dépôt de bois dans un terrain clos situé rue de Rivoli, entre l'école de filles (groupe Parent) et les maisons d'habitation.

En passant la porte de la clôture, ils ont trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, venu à terme, viable et dont le séjour en cet endroit se remontait pas à plus de vingt-quatre heures.

Cet enfant était parfaitement constitué. On n'a remarqué sur lui aucune trace de violence, si ce n'est quelques contusions occasionnées par sa chute sur le sol. Il a été retiré par-dessous la clôture qui a une hauteur de trois mètres environ.

Le crime a dû être commis aussitôt après la naissance du pauvre petit. Celui-ci, en effet, n'a été l'objet d'aucun soin ; on n'a même pas pris la précaution de le couvrir.

M. Perlet, commissaire du 2e arrondissement, a été immédiatement prévenu de cette lugubre découverte. Il s'est empressé d'en aviser M. le procureur de la République et de commencer une enquête pour découvrir le criminel auteur de cet infanticide.

Le petit cadavre a été soumis à l'examen de M. le docteur Gastiaux, médecin-légiste.

Un crime à Fives.

Un infanticide a été découvert vendredi matin à Fives.

A onze heures et demie, des ouvriers travaillant pour le compte de la Villa d'été, ont fait un dépôt de bois dans un terrain clos situé rue de Rivoli, entre l'école de filles (groupe Parent) et les maisons d'habitation.

En passant la porte de la clôture, ils ont trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, venu à terme, viable et dont le séjour en cet endroit se remontait pas à plus de vingt-quatre heures.

Cet enfant était parfaitement constitué. On n'a remarqué sur lui aucune trace de violence, si ce n'est quelques contusions occasionnées par sa chute sur le sol. Il a été retiré par-dessous la clôture qui a une hauteur de trois mètres environ.

Le crime a dû être commis aussitôt après la naissance du pauvre petit. Celui-ci, en effet, n'a été l'objet d'aucun soin ; on n'a même pas pris la précaution de le couvrir.

M. Perlet, commissaire du 2e arrondissement, a été immédiatement prévenu de cette lugubre découverte. Il s'est empressé d'en aviser M. le procureur de la République et de commencer une enquête pour découvrir le criminel auteur de cet infanticide.

Le petit cadavre a été soumis à l'examen de M. le docteur Gastiaux, médecin-légiste.

Un crime à Fives.

Un infanticide a été découvert vendredi matin à Fives.

A onze heures et demie, des ouvriers travaillant pour le compte de la Villa d'été, ont fait un dépôt de bois dans un terrain clos situé rue de Rivoli, entre l'école de filles (groupe Parent) et les maisons d'habitation.

En passant la porte de la clôture, ils ont trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, venu à terme, viable et dont le séjour en cet endroit se remontait pas à plus de vingt-quatre heures.

Cet enfant était parfaitement constitué. On n'a remarqué sur lui aucune trace de violence, si ce n'est quelques contusions occasionnées par sa chute sur le sol. Il a été retiré par-dessous la clôture qui a une hauteur de trois mètres environ.

Le crime a dû être commis aussitôt après la naissance du pauvre petit. Celui-ci, en effet, n'a été l'objet d'aucun soin ; on n'a même pas pris la précaution de le couvrir.

M. Perlet, commissaire du 2e arrondissement, a été immédiatement prévenu de cette lugubre découverte. Il s'est empressé d'en aviser M. le procureur de la République et de commencer une enquête pour découvrir le criminel auteur de cet infanticide.

Le petit cadavre a été soumis à l'examen de M. le docteur Gastiaux, médecin-légiste.

Le crime à Fives.

Un infanticide a été découvert vendredi matin à Fives.

A onze heures et demie, des ouvriers travaillant pour le compte de la Villa d'été, ont fait un dépôt de bois dans un terrain clos situé rue de Rivoli, entre l'école de filles (groupe Parent) et les maisons d'habitation.

En passant la porte de la clôture, ils ont trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, venu à terme, viable et dont le séjour en cet endroit se remontait pas à plus de vingt-quatre heures.

Cet enfant était parfaitement constitué. On n'a remarqué sur lui aucune trace de violence, si ce n'est quelques contusions occasionnées par sa chute sur le sol. Il a été retiré par-dessous la clôture qui a une hauteur de trois mètres environ.

Le crime a dû être commis aussitôt après la naissance du pauvre petit. Celui-ci, en effet, n'a été l'objet d'aucun soin ; on n'a même pas pris la précaution de le couvrir.

M. Perlet, commissaire du 2e arrondissement, a été immédiatement prévenu de cette lugubre découverte. Il s'est empressé d'en aviser M. le procureur de la République et de commencer une enquête pour découvrir le criminel auteur de cet infanticide.

Le petit cadavre a été soumis à l'examen de M. le docteur Gastiaux, médecin-légiste.

Le crime à Fives.

Un infanticide a été découvert vendredi matin à Fives.

A onze heures et demie, des ouvriers travaillant pour le compte de la Villa d'été, ont fait un dépôt de bois dans un terrain clos situé rue de Rivoli, entre l'école de filles (groupe Parent) et les maisons d'habitation.

En passant la porte de la clôture, ils ont trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, venu à terme, viable et dont le séjour en cet endroit se remontait pas à plus de vingt-quatre heures.

Cet enfant était parfaitement constitué. On n'a remarqué sur lui aucune trace de violence, si ce n'est quelques contusions occasionnées par sa chute sur le sol. Il a été retiré par-dessous la clôture qui a une hauteur de trois mètres environ.

Le crime a dû être commis aussitôt après la naissance du pauvre petit. Celui-ci, en effet, n'a été l'objet d'aucun soin ; on n'a même pas pris la précaution de le couvrir.

M. Perlet, commissaire du 2e arrondissement, a été immédiatement prévenu de cette lugubre découverte. Il s'est empressé d'en aviser M. le procureur de la République et de commencer une enquête pour découvrir le criminel auteur de cet infanticide.

Le petit cadavre a été soumis à l'examen de M. le docteur Gastiaux, médecin-légiste.

Le crime à Fives.

Un infanticide a été découvert vendredi matin à Fives.

A onze heures et demie, des ouvriers travaillant pour le compte de la Villa d'été, ont fait un dépôt de bois dans un terrain clos situé rue de Rivoli, entre l'école de filles (groupe Parent) et les maisons d'habitation.

En passant la porte de la clôture, ils ont trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, venu à terme, viable et dont le séjour en cet endroit se remontait pas à plus de vingt-quatre heures.

Cet enfant était parfaitement constitué. On n'a remarqué sur lui aucune trace de violence, si ce n'est quelques contusions occasionnées par sa chute sur le sol. Il a été retiré par-dessous la clôture qui a une hauteur de trois mètres environ.

Le crime a dû être commis aussitôt après la naissance du pauvre petit. Celui-ci, en effet, n'a été l'objet d'aucun soin ; on n'a même pas pris la précaution de le couvrir.

M. Perlet, commissaire du 2e arrondissement, a été immédiatement prévenu de cette lugubre découverte. Il s'est empressé d'en aviser M. le procureur de la République et de commencer une enquête pour découvrir le criminel auteur de cet infanticide.

Le petit cadavre a été soumis à l'examen de M. le docteur Gastiaux, médecin-légiste.

Le crime à Fives.

Un infanticide a été découvert vendredi matin à Fives.

A onze heures et demie, des ouvriers travaillant pour le compte de la Villa d'été, ont fait un dépôt de bois dans un terrain clos situé rue de Rivoli, entre l'école de filles (groupe Parent) et les maisons d'habitation.

En passant la porte de la clôture, ils ont trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, venu à terme, viable et dont le séjour en cet endroit se remontait pas à plus de vingt-quatre heures.

Cet enfant était parfaitement constitué. On n'a remarqué sur lui aucune trace de violence, si ce n'est quelques contusions occasionnées par sa chute sur le sol. Il a été retiré par-dessous la clôture qui a une hauteur de trois mètres environ.

Le crime a dû être commis aussitôt après la naissance du pauvre petit. Celui-ci, en effet, n'a été l'objet d'aucun soin ; on n'a même pas pris la précaution de le couvrir.

M. Perlet, commissaire du 2e arrondissement, a été immédiatement prévenu de cette lugubre découverte. Il s'est empressé d'en aviser M. le procureur de la République et de commencer une enquête pour découvrir le criminel auteur de cet infanticide.

Le petit cadavre a été soumis à l'examen de M. le docteur Gastiaux, médecin-légiste.

Le crime à Fives.

Un infanticide a été découvert vendredi matin à Fives.

A onze heures et demie, des ouvriers travaillant pour le compte de la Villa d'été, ont fait un dépôt de bois dans un terrain clos situé rue de Rivoli, entre l'école de filles (groupe Parent) et les maisons d'habitation.

En passant la porte de la clôture, ils ont trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, venu à terme, viable et dont le séjour en cet endroit se remontait pas à plus de vingt-quatre heures.

Cet enfant était parfaitement constitué. On n'a remarqué sur lui aucune trace de violence, si ce n'est quelques contusions occasionnées par sa chute sur le sol. Il a été retiré par-dessous la clôture qui a une hauteur de trois mètres environ.

Le crime a dû être commis aussitôt après la naissance du pauvre petit. Celui-ci, en effet, n'a été l'objet d'aucun soin ; on n'a même pas pris la précaution de le couvrir.

M. Perlet, commissaire du 2e arrondissement, a été immédiatement prévenu de cette lugubre découverte. Il s'est empressé d'en aviser M. le procureur de la République et de commencer une enquête pour découvrir le criminel auteur de cet infanticide.

Le petit cadavre a été soumis à l'examen de M. le docteur Gastiaux, médecin-légiste.

Le crime à Fives.

Un infanticide a été découvert vendredi matin à Fives.

A onze heures et demie, des ouvriers travaillant pour le compte de la Villa d'été, ont fait un dépôt de bois dans un terrain clos situé rue de Rivoli, entre l'école de filles (groupe Parent) et les maisons d'habitation.

En passant la porte de la clôture, ils ont trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, venu à terme, viable et dont le séjour en cet endroit se remontait pas à plus de vingt-quatre heures.

Cet enfant était parfaitement constitué. On n'a remarqué sur lui aucune trace de violence, si ce n'est quelques contusions occasionnées par sa chute sur le sol. Il a été retiré par-dessous la clôture qui a une hauteur de trois mètres environ.

Le crime a dû être commis aussitôt après la naissance du pauvre petit. Celui-ci, en effet, n'a été l'objet d'aucun soin ; on n'a même pas pris la précaution de le couvrir.

M. Perlet, commissaire du 2e arrondissement, a été immédiatement prévenu de cette lugubre découverte. Il s'est empressé d'en aviser M. le procureur de la République et de commencer une enquête pour découvrir le criminel auteur de cet infanticide.

Le petit cadavre a été soumis à l'examen de M. le docteur Gastiaux, médecin-légiste.

Le crime à Fives.

Un infanticide a été découvert vendredi matin à Fives.

A onze heures et demie, des ouvriers travaillant pour le compte de la Villa d'été, ont fait un dépôt de bois dans un terrain clos situé rue de Rivoli, entre l'école de filles (groupe Parent) et les maisons d'habitation.

En passant la porte de la clôture, ils ont trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, venu à terme, viable et dont le séjour en cet endroit se remontait pas à plus de vingt-quatre heures.

Cet enfant était parfaitement constitué. On n'a remarqué sur lui aucune trace de violence, si ce n'est quelques contusions occasionnées par sa chute sur le sol. Il a été retiré par-dessous la clôture qui a une hauteur de trois mètres environ.

Le crime a dû être commis aussitôt après la naissance du pauvre petit. Celui-ci, en effet, n'a été l'objet d'aucun soin ; on n'a même pas pris la précaution de le couvrir.

M. Perlet, commissaire du 2e arrondissement, a été immédiatement prévenu de cette lugubre découverte. Il s'est empressé d'en aviser M. le procureur de la République et de commencer une enquête pour découvrir le criminel auteur de cet infanticide.

Le petit cadavre a été soumis à l'examen de M. le docteur Gastiaux, médecin-légiste.

Le crime à Fives.

Un infanticide a été découvert vendredi matin à Fives.

A onze heures et demie, des ouvriers travaillant pour le compte de la Villa d'été, ont fait un dépôt de bois dans un terrain clos situé rue de Rivoli, entre l'école de filles (groupe Parent) et les maisons d'habitation.

En passant la porte de la clôture, ils ont trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, venu à terme, viable et dont le séjour en cet endroit se remontait pas à plus de vingt-quatre heures.

Cet enfant était parfaitement constitué. On n'a remarqué sur lui aucune trace de violence, si ce n'est quelques contusions occasionnées par sa chute sur le sol. Il a été retiré par-dessous la clôture qui a une hauteur de trois mètres environ.

Le crime a dû être commis aussitôt après la naissance du pauvre petit. Celui-ci, en effet, n'a été l'objet d'aucun soin ; on n'a même pas pris la précaution de le couvrir.

M. Perlet, commissaire du 2e arrondissement, a été immédiatement prévenu de cette lugubre découverte. Il s'est empressé d'en aviser M. le procureur de la République et de commencer une enquête pour découvrir le criminel auteur de cet infanticide.

Le petit cadavre a été soumis à l'examen de M. le docteur Gastiaux, médecin-légiste.

Le crime à Fives.

Un infanticide a été découvert vendredi matin à Fives.

A onze heures et demie, des ouvriers travaillant pour le compte de la Villa d'été, ont fait un dépôt de bois dans un terrain clos situé rue de Rivoli, entre l'école de filles (groupe Parent) et les maisons d'habitation.

En passant la porte de la clôture, ils ont trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, venu à terme, viable et dont le séjour en cet endroit se remontait pas à plus de vingt-quatre heures.

Cet enfant était parfaitement constitué. On n'a remarqué sur lui aucune trace de violence, si ce n'est quelques contusions occasionnées par sa chute sur le sol. Il a été retiré par-dessous la clôture qui a une hauteur de trois mètres environ.

Le crime a dû être commis aussitôt après la naissance du pauvre petit. Celui-ci, en effet, n'a été l'objet d'aucun soin ; on n'a même pas pris la précaution de le couvrir.

M. Perlet, commissaire du 2e arrondissement, a été immédiatement prévenu de cette lugubre découverte. Il s'est empressé d'en aviser M. le procureur de la République et de commencer une enquête pour découvrir le criminel auteur de cet infanticide.

Le petit cadavre a été soumis à l'examen de M. le docteur Gastiaux, médecin-légiste.

Le crime à Fives.

Un infanticide a été découvert vendredi matin à Fives.

A onze heures et demie, des ouvriers travaillant pour le compte de la Villa d'été, ont fait un dépôt de bois dans un terrain clos situé rue de Rivoli, entre l'école de filles (groupe Parent) et les maisons d'habitation.

En passant la porte de la clôture, ils ont trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, venu à terme, viable et dont le séjour en cet endroit se remontait pas à plus de vingt-quatre heures.

Cet enfant était parfaitement constitué. On n'a remarqué sur lui aucune trace de violence, si ce n'est quelques contusions occasionnées par sa chute sur le sol. Il a été retiré par-dessous la clôture qui a une hauteur de trois mètres environ.

Le crime a dû être commis aussitôt après la naissance du pauvre petit. Celui-ci, en effet, n'a été l'objet d'aucun soin ; on n'a même pas pris la précaution de le couvrir.

M. Perlet, commissaire du 2e arrondissement, a été immédiatement prévenu de cette lugubre découverte. Il s'est empressé d'en aviser M. le procureur de la République et de commencer une enquête pour découvrir le criminel auteur de cet infanticide.

Le petit cadavre a été soumis à l'examen de M. le docteur Gastiaux, médecin-légiste.

Le crime à Fives.

Un infanticide a été découvert vendredi matin à Fives.

A onze heures et demie, des ouvriers travaillant pour le compte de la Villa d'été, ont fait un dépôt de bois dans un terrain clos situé rue de Rivoli, entre l'école de filles (groupe Parent) et les maisons d'habitation.

En passant la porte de la clôture, ils ont trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, venu à terme, viable et dont le séjour en cet endroit se remontait pas à plus de vingt-quatre heures.

Cet enfant était parfaitement constitué. On n'a remarqué sur lui aucune trace de violence, si ce n'est quelques contusions occasionnées par sa chute sur le sol. Il a été retiré par-dessous la clôture qui a une hauteur de trois mètres environ.

Le crime a dû être commis aussitôt après la naissance du pauvre petit. Celui-ci, en effet, n'a été l'objet d'aucun soin ; on n'a même pas pris la précaution de le couvrir.

M. Perlet, commissaire du 2e arrondissement, a été immédiatement prévenu de cette lugubre découverte. Il s'est empressé d'en aviser M. le procureur de la République et de commencer une enquête pour découvrir le criminel auteur de cet infanticide.

Le petit cadavre a été soumis à l'examen de M. le docteur Gastiaux, médecin-légiste.

Le crime à Fives.

Un infanticide a été découvert vendredi matin à Fives.

A onze heures et demie, des ouvriers travaillant pour le compte de la Villa d'été, ont fait un dépôt de bois dans un terrain clos situé rue de Rivoli, entre l'école de filles (groupe Parent) et les maisons d'habitation.

En passant la porte de la clôture, ils ont trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, venu à terme, viable et dont le séjour en cet endroit se remontait pas à plus de vingt-quatre heures.

Cet enfant était parfaitement constitué. On n'a remarqué sur lui aucune trace de violence, si ce n'est quelques contusions occasionnées par sa chute sur le sol. Il a été retiré par-dessous la clôture qui a une hauteur de trois mètres environ.

Le crime a dû être commis aussitôt après la naissance du pauvre petit. Celui-ci, en effet, n'a été l'objet d'aucun soin ; on n'a même pas pris la précaution de le couvrir.

M. Perlet, commissaire du 2e arrondissement, a été immédiatement prévenu de cette lugubre découverte. Il s'est empressé d'en aviser M. le procureur de la République et de commencer une enquête pour découvrir le criminel auteur de cet infanticide.

Le petit cadavre a été soumis à l'examen de M. le docteur Gastiaux, médecin-légiste.

Belgique.

Mouscron. — Un concert au Cercle. — Dimanche prochain, un concert sera offert aux membres du Cercle l'Yvon par l'Harmonie Royale et la section d'Yvon. Voici le programme :

Première partie : 1. Aïda, de Verdi et la Châteleine, par l'Harmonie Royale. — 2. L'Éclair, de Mouscron. — 3. Le Maître chanteur, par C. Massart. — 4. Méprise amusante, comédie, lecture. — 5. Chansonnette par Cochet.

Deuxième partie : 1. Norma, duo pour saxophones, par les dames de l'Yvon. — 2. Les deux amoureux, duo. — 3. Air varié pour piston, par J. Delcamp. — 4. Chansonnette par Cochet. — 5. Méprise amusante, lecture.

Le même concert sera donné le lendemain lundi 12 mars, à 6 heures, au profit des pauvres par onces par la conférence St-Vincent-de-Paul.

Menin. — Vol de lapins. — La gare de Jean Buseyn, du chemin de Ronde, a été dévalisée, il y a quelques jours, de deux lapins, appartenant à M. Harlebecke. — Une tentative de meurtre. — Le nommé Devylder, boulanger à Harlebecke, avait plusieurs fois déjà fait M. Vanwynberghe, en le frappant à la tête, de son poing fermé, et de tester de la mettre à exécution. Jeudi, il a donné à Vanwynberghe, plusieurs coups de couteau-poignard dans une partie de la lame lui est restée dans le ventre.

L'assassin, après avoir perpétré son crime, s'est rendu à la maison de sa victime et y a brisé les vitres ; ce faisant, il s'est coupé une veine au poignet, ce qui lui a fait perdre beaucoup de sang ; public, et il s'est empêché d'être arrêté à la prison de Courtrai.

Davylder est un récidiviste, il a été condamné à emprisonnement à trois mois de prison pour mauvais traitements infligés à sa femme. L'état de la victime est grave.

Belgique.

La mort de l'empereur Guillaume.

— A l'ouverture de la séance de vendredi, on a lu le rapport de la Commission chargée de la mort de l'empereur Guillaume d'Allemagne, a dit qu'il croyait être l'interprète des sentiments unanimes de la Chambre, en exprimant sa douleur et sa sympathie pour le ministre de Belgique à Berlin à déjà remis à la famille impériale. (Addition générale.)

Le prince de Clumay, ministre des affaires étrangères, s'est associé aux paroles de M. le président, estimant que toute la nation confirmera l'expression de la sympathie que le ministre de Belgique à Berlin à déjà remis à la famille impériale. (Addition générale.)

Le prince de Clumay, ministre des affaires étrangères, s'est associé aux paroles de M. le président, estimant que toute la nation confirmera l'expression de la sympathie que le ministre de Belgique à Berlin à déjà remis à la famille impériale. (Addition générale.)

Belgique.

La mort de l'empereur Guillaume.

— A l'ouverture de la séance de vendredi, on a lu le rapport de la Commission chargée de la mort de l'empereur Guillaume d'Allemagne, a dit qu'il croyait être l'interprète des sentiments unanimes de la Chambre, en exprimant sa douleur et sa sympathie pour le ministre de Belgique à Berlin à déjà remis à la famille impériale. (Addition générale.)

Le prince de Clumay, ministre des affaires étrangères, s'est associé aux paroles de M. le président, estimant que toute la nation confirmera l'expression de la sympathie que le ministre de Belgique à Berlin à déjà remis à la famille impériale. (Addition générale.)

Le prince de Clumay, ministre des affaires étrangères, s'est associé aux paroles de M. le président, estimant que toute la nation confirmera l'expression de la sympathie que le ministre de Belgique à Berlin à déjà remis à la famille impériale. (Addition générale.)

Belgique.

La mort de l'empereur Guillaume.

— A l'ouverture de la séance de vendredi, on a lu le rapport de la Commission chargée de la mort de l'empereur Guillaume d'Allemagne, a dit qu'il croyait être l'interprète des sentiments unanimes de la Chambre, en exprimant sa douleur et sa sympathie pour le ministre de Belgique à Berlin à déjà remis à la famille impériale. (Addition générale.)

Le prince de Clumay, ministre des affaires étrangères, s'est associé aux paroles de M. le président, estimant que toute la nation confirmera l'expression de la sympathie que le ministre de Belgique à Berlin à déjà remis à la famille impériale. (Addition générale.)

Le prince de Clumay, ministre des affaires étrangères, s'est associé aux paroles de M. le président, estimant que toute la nation confirmera l'expression de la sympathie que le ministre de Belgique à Berlin à déjà remis à la famille impériale. (Addition générale.)

Belgique.

La mort de l'empereur Guillaume.

— A l'ouverture de la séance de vendredi, on a lu le rapport de la Commission chargée de la mort de l'empereur Guillaume d'Allemagne, a dit qu'il croyait être l'interprète des sentiments unanimes de la Chambre, en exprimant sa douleur et sa sympathie pour le ministre de Belgique à Berlin à déjà remis à la famille impériale. (Addition générale.)

Le prince de Clumay, ministre des affaires étrangères, s'est associé aux paroles de M. le président, estimant que toute la nation confirmera l'expression de la sympathie que le ministre de Belgique à Berlin à déjà remis à la famille impériale. (Addition générale.)

Le prince de Clumay, ministre des affaires étrangères, s'est associé aux paroles de M. le président, estimant que toute la nation confirmera l'expression de la sympathie que le ministre de Belgique à Berlin à déjà remis à la famille impériale. (Addition générale.)

Belgique.

La mort de l'empereur Guillaume.

— A l'ouverture de la séance de vendredi, on a lu le rapport de la Commission chargée de la mort de l'empereur Guillaume d'Allemagne, a dit qu'il croyait être l'interprète des sentiments unanimes de la Chambre, en exprimant sa douleur et sa sympathie pour le ministre de Belgique à Berlin à déjà remis à la famille impériale. (Addition générale.)

Le prince de Clumay, ministre des affaires étrangères, s'est associé aux paroles de M. le président, estimant que toute la nation confirmera l'expression de la sympathie que le ministre de Belgique à Berlin à déjà remis à la famille impériale. (Addition générale.)

Le prince de Clumay, ministre des affaires étrangères, s'est associé aux paroles de M. le président, estimant que toute la nation confirmera l'expression de la sympathie que le ministre de Belgique à Berlin à déjà remis à la famille impériale. (Addition générale.)

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

10 MARS 1793

Soulèvement de la Vendée

Il ne manque pas de gens pour aller répétant, quand ils ont l'occasion d'en parler, que ce sont les nobles qui ont soulevé la Vendée ; c'est un fait, mais la fois l'histoire et la vérité ; le soulèvement de la Vendée, dont le premier acte eut lieu le 10 mars 1793, fut tout à fait spontané.

La région située sur la rive gauche de la Loire et limitée par une ligne qui passerait par Angers, Poitiers, Nantes et l'île de Ré, était peuplée de toute la France celle où les anciens seigneurs étaient les mieux conservés ; les seigneurs féodaux s'y étaient établis, et les paysans étaient les plus dévoués à leur cause.

Dans la partie élevée de la Loire, on trouve, dans de nombreux châteaux, des seigneurs qui vivaient de leurs paysans dans des rapports journaliers et avec une entière confiance. Ils possédaient de vastes domaines, ils étaient riches, ils avaient de nombreux vassaux, et ils étaient très attachés à leur pays.

D'un autre côté, les seigneurs avaient conservé une grande pureté de mœurs, et ils étaient très attachés à leurs vassaux, et ils étaient très attachés à leur pays.

C'est à l'occasion de ce tirage que le soulèvement se produisit spontanément ; le 10 mars 1793 il devait avoir lieu à Saint-Florent sur la Loire, à quelques lieues au nord de Nantes ; les seigneurs s'y étaient réunis, et ils étaient très attachés à leur pays.

Le soulèvement se produisit spontanément ; le 10 mars 1793 il devait avoir lieu à Saint-Florent sur la Loire, à quelques lieues au nord de Nantes ; les seigneurs s'y étaient réunis, et ils étaient très attachés à leur pays.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

10 MARS 1793

Soulèvement de la Vendée

Il ne manque pas de gens pour aller répétant, quand ils ont l'occasion d'en parler, que ce sont les nobles qui ont soulevé la Vendée ; c'est un fait, mais la fois l'histoire et la vérité ; le soulèvement de la Vendée, dont le premier acte eut lieu le 10 mars 1793, fut tout à fait spontané.

La région située sur la rive gauche de la Loire et limitée par une ligne qui passerait par Angers, Poitiers, Nantes et l'île de Ré, était peuplée de toute la France celle où les anciens seigneurs étaient les mieux conservés ; les seigneurs féodaux s'y étaient établis, et les paysans étaient les plus dévoués à leur cause.

Dans la partie élevée